

R comme ... Rapprochement bancaire

Le rapprochement bancaire sert à contrôler l'exactitude des écritures saisies dans le journal de banque (compte 512) en les comparant au relevé bancaire.

L'état de rapprochement bancaire se fait régulièrement, le plus souvent de façon mensuelle.

En effet, dans la pratique, les soldes des deux documents ne sont que rarement (jamais) égaux. Les opérations sont généralement enregistrées à des dates différentes dans la comptabilité de l'association et dans celle de sa banque.

Le rapprochement bancaire permet à l'entreprise de vérifier la concordance des comptes et d'en justifier les écarts.

Ces écarts peuvent être :

- **Les erreurs de saisies** (écritures saisies au débit au lieu de crédit ou vice-versa, une virgule mal placée, un montant mal recopié, ...)
- **Les erreurs de montants** (Par exemple : un virement a été saisi en banque pour un montant de 55,99 euros et la banque l'a enregistré pour un montant de 55,98 euros. Il y a donc une erreur de 1 centime qui doit être régularisée. Dans ce cas le principe est que la banque a toujours raison.)
- **Les omissions** (Par exemple, des frais bancaires, des agios, des frais sur virements étrangers...ou un règlement quelconque)
- **Les décalages**, c'est le cas notamment des chèques que nous enregistrons avant de transmettre à la banque la remise qui n'apparaît donc sur le relevé bancaire quelques jours après ou de chèques que nous enregistrons dès leur émission mais dont le fournisseur ne va pas encaisser de suite...)

Un chèque émis sera aussitôt enregistré dans la comptabilité de l'association, mais le banquier ne tiendra compte de cette opération que lors de l'encaissement par le bénéficiaire.

***Ex :** Vous faites un chèque de remboursement de frais à un bénévole. L'opération est enregistrée au jour où vous faites le chèque, mais le bénévole ne le dépose à la banque que trois mois plus tard... Ce n'est donc que 3 mois plus tard qu'il apparaît sur le relevé bancaire.*

***Ex :** Vous organisez une fête de Noël, vous réglez par chèque les musiciens le jour même mais le chèque n'est déposé à la banque qu'en janvier, donc l'année suivante.*

• Au contraire, le banquier procède aux règlements par prélèvement automatique, mais n'informe l'entreprise qu'ultérieurement.

Le contrôle se fait à partir des documents suivants :

- Le grand livre du compte 512 :

Compte 512		
Libellé	Débit	Crédit
Don de M ^{me} X		300
Achat de matériel	100	
Remboursement frais	55	
Total	155	300
Solde		145

- Le relevé de compte bancaire

Relevé Bancaire		
	Débit	Crédit
Chèque M ^{me} X	300	
« Tous Matos »		100
Frais ouverture compte		15
Total	300	115
Solde		185

- Du dernier rapprochement bancaire établi (si existant)

L'établissement d'un rapprochement bancaire se fait en suivant les étapes ci-dessous :

1. Lettrer (ou pointer) les opérations du grand livre du compte 512 avec le relevé bancaire (et l'ancien rapprochement bancaire).

Compte 512		
Libellé	Débit	Crédit
Don de M ^{me} X	300 a	
Achat de matériel		100 b
Remboursement frais		55 (?)
Total	300	155
Solde		145

Relevé Bancaire		
	Débit	Crédit
Remise Chèque M ^{me} X		300 a
« Tous Matos »	100 b	
Ouverture compte	15 (?)	
Total	115	300
Solde		185

Ici, les écritures que l'on retrouve dans les 2 documents ont été « lettrées » en rouge. On n'a plus besoin d'en tenir compte maintenant.

On constate :

- Un chèque émis n'a pas encore été débité : le remboursement de frais de 55 €. Il n'apparaît pas sur le relevé de banque.
- Nous n'avons pas indiqué dans notre compte les frais d'ouverture de compte de 15€ que la banque a directement prélevé sur notre compte.

2. Faire ressortir dans un tableau les opérations qui apparaissent sur le relevé bancaire et qui ne sont pas saisis, ainsi que les écritures qui ont été passées dans le compte 512 mais dont la banque n'a pas pris en compte... et justifier ces écarts. (chèques non encaissés, agios non enregistrés, montants erronés...)

Solde Banque				185
Compte 512 : Mouvements du relevé bancaire qui n'apparaissent pas sur le compte 512				
Date	Libellé	Débit	Crédit	Explications
	Solde compte 512	145		
	Frais d'ouverture de compte		15	Prélevé directement sur le CB.
TOTAL		130		
Banque : Mouvements du compte 512 qui n'apparaissent pas au relevé bancaire				
...	Solde banque		185	
	Remboursement frais	55		Oublis du bénévole
TOTAL			130	

Pour vérification, le solde du compte 512 doit être égal au solde de fin du relevé bancaire plus ou moins les montants que la banque n'a pas encore perçus.

Ici, les 2 totaux sont égaux : nous n'avons rien oublié dans notre rapprochement bancaire.

3. Passer les écritures de régularisation nécessaire.

Des écritures de régularisation doivent être saisies dans le compte de banque 512 : Ici, une pour les frais bancaires d'ouverture de compte de 15 euros.

Après régularisation, l'état de rapprochement fera ressortir uniquement le chèque émis et non débité qui devront être reportés lors du prochain état de rapprochement bancaire.

Enfin, lorsque vous commencez votre exercice avec une écriture d'A Nouveau, vous devez impérativement savoir l'origine de l'écart entre le solde comptable de votre banque dans l'écriture d'A Nouveau et le solde de votre relevé bancaire. Par ailleurs comme le rapprochement bancaire sert à faire la liaison d'un mois sur l'autre il ne tient pas compte du changement d'exercice. Il n'a pas à être re-registré nulle part. C'est donc pourquoi nous ne présentons nos comptes en AG jamais dans les jours qui suivent